



Champagne Gestion  
Professions Libérales

« Membre d'une association agréée  
par l'Administration Fiscale,  
acceptant à ce titre  
le règlement des honoraires par carte bancaire  
ou par chèques libellés à son nom ».

Loi de finances rectificative pour 2015  
*Décret N°2016 – 1356 du 11 octobre 2016*